

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

*Nombre de
conseillers*

En exercice : 24

Présents : 16

Exprimés : 19

Contre : 0

Pour : 19

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président,

Messieurs Martial BEYAERT, Jean-Luc DAR COURT, Léon DEVLOIES, André HENNEBERT, Mesdames Isabelle KERKHOF, Florence VANHILLE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Arnaud COOREN, René COSYN, Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX Patrick LESCORNEZ, délégués hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Sony CLINQUART, Jean DECOOL, Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL et Bernard WEISBECKER, ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Bertrand RINGOT, Roméo RAGAZZO et Madame Isabelle KERKHOF.

Indemnisation agricole suite aux travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable à Cappelle-La-Grande – M.Mme DEREUDRE

Date de la convocation : 10 septembre 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N°08

Finances

Indemnisation agricole suite aux travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable à Cappelle-La-Grande – M.Mme DEREUDRE

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a procédé début 2019 au renouvellement d'une conduite structurante du réseau d'eau potable sur les communes de Cappelle-La-Grande et Armbouts-Cappel.

La nouvelle canalisation a été posée en lieu et place de la conduite existante située aux abords du Lac d'Armbouts-Cappel. Au départ du tracé, la canalisation transite par une parcelle agricole cultivée située sur la commune de Cappelle-La-Grande.

Bien que toutes les mesures aient été prises pour minimiser la gêne occasionnée sur cette parcelle, les travaux réalisés ont toutefois eu un impact réel sur l'activité agricole. En effet, la circulation d'engins de chantier, le décaissement des terres, la dépose et pose de canalisations ont créé un préjudice sur les récoltes en cours et à venir.

Ainsi, conformément aux pratiques d'usage et en accord avec le barème départemental d'indemnisation défini par la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais, une indemnité pour dommages aux cultures et aux sols est à verser aux exploitants des parcelles concernées.

Dans le cadre de ces travaux, M. et Mme DEREUDRE ont subi sur leur parcelle agricole exploitée un préjudice qu'il est prévu d'indemniser à hauteur de 635,22 €, montant calculé suivant le barème de la Chambre d'Agriculture et détaillé dans le document joint.

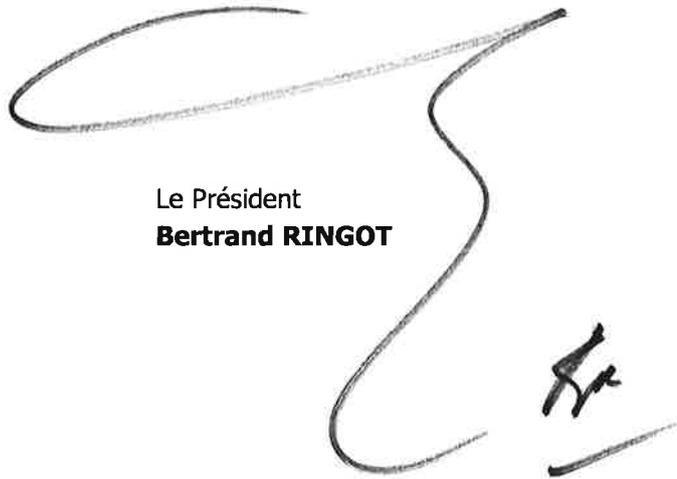
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 18 septembre 2019,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DECIDE de verser un montant de 635,22 € au titre d'indemnité agricole à Monsieur et Madame DEREUDRE demeurant 61 rue du Pape Veld à Cappelle-La-Grande ;**
- 2. AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rapportant ;**
- 3. DECIDE d'inscrire la dépense correspondante à nos documents budgétaires.**

Fait à Dunkerque,
le 18 septembre 2019
Au registre sont les signatures



Le Président
Bertrand RINGOT

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le : **20 SEP. 2019**

et de la publication le : **24 SEP. 2019**